

# JACQUES CŒUR ET RENÉ D'ANJOU, COMTE DE PROVENCE

Les rapports de Jacques Cœur<sup>1</sup> avec René d'Anjou<sup>2</sup> s'inscrivent dans le cadre des multiples relations établies par l'argentier du roi avec les membres de la haute aristocratie de la cour de Charles VII et les représentants des familles princières proches du souverain. Ils témoignent de l'importance qu'il a prise au cours de la décennie 1440-1450 au sein des tous premiers cercles de l'entourage royal.

Entre l'officier du roi de France devenu le plus grand entrepreneur de son temps dans le royaume et le roi de Naples, comte de Provence, les contacts étaient facilités par l'appartenance du premier au clan angevin<sup>3</sup> dont on connaît l'emprise sur Charles VII, ainsi que par les relations d'affaires noués à l'occasion d'achats de produits de luxe dans la boutique de l'Argenterie à Tours ou à Marseille même à l'arrivée des galées en provenance de la Méditerranée orientale.

Tout autant que les étroits liens d'amitié tissés par Jacques Cœur avec l'archevêque de Tours, Jean Bernard et le sénéchal de Touraine, Bertrand de Beauvau, seigneur de Précigné, appelés comme lui à siéger au Conseil de Charles VII, on connaît l'appartenance de ces deux hauts personnages au groupe des plus fidèles familiers et amis de René d'Anjou, l'un à la tête de sa chancellerie, l'autre chargé du gouvernement du duché d'Anjou et de nombreuses ambassades.

Au plan diplomatique plus précisément, il ne fait guère de doute que les intérêts de l'argentier et du prince angevin se soient croisés à Florence vers la fin de la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, dans un moment où l'un et l'autre

---

1. Michel MOLLAT, *Jacques Cœur ou l'esprit d'entreprise*, Paris, 1988 et Jacques H EERS, *Jacques Cœur*, Paris 1997.

2. Jean FAVIER, *Le roi René*, Paris, 2008 et Noël C OULET, Alice PLANCHE et Françoise ROBIN, *Le Roi René, le prince, le mécène, l'écrivain, le mythe*, Aix-en-Provence 1982.

3. Le « clan angevin », dans Georges MINOIS, *Charles VII, un roi shakespearien*, Paris, 2005, p. 336-339.

s'efforçaient d'affermir l'influence française auprès de la grande famille des Pazzi<sup>4</sup>.

Précédant Jacques Cœur en Italie, René d'Anjou avait séjourné à Florence pendant deux mois de l'été 1442 pour défendre ses droits sur le royaume de Naples devant le pape Eugène IV réfugié dans la cité toscane ; à cette occasion, il avait été l'hôte d'Andrea de'Pazzi qu'il arma chevalier et dont il devint par la suite le parrain de son petit-fils Renato. Quatre ans plus tard, en 1446, Jacques Cœur se fit inscrire au prestigieux Art de la soie, dont l'un des consuls était alors le fils aîné d'Andrea de'Pazzi<sup>5</sup>. Soyeux en gros avec la gestion d'un atelier florentin pouvant fournir des tissus de luxe destinés à sa riche clientèle de l'Argenterie de Tours, Jacques Cœur apparaissait aussi comme un agent du pouvoir permettant au roi de France de tenir sa place dans le jeu politique complexe de la péninsule, avec l'appui d'Eugène IV qui, jusqu'à sa mort en 1447, ne cessa d'apporter son soutien à ses entreprises méditerranéennes<sup>6</sup>.

L'intérêt suscité parmi les Grands par la variété et la haute qualité des produits vendus par Jacques Cœur dans ses magasins de Tours, dans ses entrepôts d'Aigues-Mortes, puis de Marseille, ne pouvait qu'être partagé par un prince comme René d'Anjou si soucieux de l'éclat de son vêtement et de la magnificence de ses demeures.

Avec la cessation des combats contre les Anglais, Jacques Cœur avait su tirer le meilleur parti des conditions nouvelles créées par la paix retrouvée grâce à la conclusion des Trêves de Tours (28 mars 1444). Autour du souverain, toute une aristocratie très influencée par la cour d'Anjou investissait des sommes énormes dans d'étonnants déploiements de luxe et de faste et constituant autant d'excès dénoncés par Jean Jouvenel des Ursins. Paraître riche, telle était la préoccupation partagée par la nouvelle aristocratie soucieuse de se donner les apparences de la noblesse à n'importe quel prix et par la vieille noblesse attachée malgré les revers à préserver tout son prestige.

En dehors des fêtes religieuses et des entrées royales, d'autres circonstances se prêtaient à des manifestations spectaculaires, à grand étalage d'habits somptueux, comme les mariages royaux et princiers, marqués par l'exaltation de la chevalerie au cours de ces tournois théâtralisés – les « pas » – qui se multiplièrent alors. L'organisation de ces grandes parades de la noblesse supposait l'existence d'un centre pouvant fournir les besoins des Grands et de leur entourage vêtu par le système de la « livrée ». Le rôle fut dévolu à l'Argenterie de l'Hôtel du roi dont les magasins avaient été installés en 1444 dans un immeuble de belles dimensions donnant sur la grande rue

4. Lauro MARTINES, *Le sang d'avril. Florence et le complot contre les Médicis*, Paris, 2006.

5. Michel MOLLAT, *Genèse médiévale de la France moderne, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, 1977 p. 218-219.

6. Robert GUILLOT, *La chute de Jacques Cœur, une affaire d'État au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris 2008, *passim*.

pavée de Tours, à proximité du cimetière de Saint-Saturnin. Ce service<sup>7</sup> devait faire face aux multiples nécessités d'une cour de 2000 personnes en lui procurant, à côté des tissus et des fourrures pour la garde-robe, des étoffes pour les tentures d'ameublement et la couverture des parties métalliques des harnais de joute ainsi que des pièces d'orfèvrerie, ornements de table ou bijoux pour la parure des dames.

La comptabilité de l'Argenterie exploitée par le procureur général Jean Dauvet<sup>8</sup> après la condamnation de Jacques Cœur fit apparaître la composition d'un stock, dont les bijoux représentaient le quart de la valeur estimée des marchandises et dans lequel les soieries et la pelleterie sauvage de couleur sombre tenaient une place importante. Les comptes du magasin mentionnaient par ailleurs la liste des principaux acheteurs; parmi eux, le frère du roi René, Charles d'Anjou était cité comme le principal débiteur de Jacques Cœur pour la somme considérable de 20 852 livres t.<sup>9</sup> – proche de l'équivalent de la pension annuelle que lui assurait la Couronne de France – ; cette dette correspondait à des achats de draps de soie et de laine fine et à des articles de pelleterie. La documentation relative à René d'Anjou est moins explicite et en tout cas très lacunaire : achat de draps de soie pour 79 écus en 1446, de graine d'écarlate (cochenille) et de draps de soie pour 56 écus en 1448 et 1450... mentions d'affaires conclues par Guillaume de Varye, responsable de l'Argenterie à partir de 1448 avec Jacques Chabot « argentier du roi de Sicile »<sup>10</sup>. Cependant lorsqu'on connaît le goût de ce prince pour une mise particulièrement soignée et une pratique du cadeau en maintes occasions, faisant appel pour le vêtement au satin, au damas, au velours, aux pièces d'agneaux noirs, de martre zibeline, de menu vair et pour l'orfèvrerie à toute la gamme des bijoux<sup>11</sup>, on peut avancer avec vraisemblance qu'il fut un client assidu de l'Argenterie de Tours. Les chroniqueurs de l'époque ont décrit avec complaisance tout l'apparat dont il s'était entouré en deux circonstances restées mémorables à Nancy<sup>12</sup> et à Rouen.

De multiples fêtes et réceptions avaient été organisées au printemps de 1445 dans la capitale lorraine à l'occasion du mariage de sa fille Marguerite avec le roi d'Angleterre, Henri VI, en présence de tous ceux qui comptaient

7. Sur l'Argenterie de Tours – cf. Bernard C HEVALIER, *Tours ville royale*, Louvain, 1975, *passim*.

8. Michel MOLLAT, *Les affaires de Jacques Cœur. Journal du procureur Dauvet*, Paris, 1952-1953, 2 volumes.

9. *Les affaires...*, *op. cit.*, F<sup>os</sup> 482<sup>vo</sup>-484.

10. *Les affaires...*, *op. cit.*, F<sup>os</sup> 436-438, 466<sup>vo</sup>, 467.

11. Sur les dépenses occasionnées par l'organisation du Pas de la Bergère, à Tarascon en 1449, Jacques LEVRON, *Le Bon Roi René*, Paris, 2004, p. 173-176.

12. « Les séjours de Nancy et de Châlons : le repos des guerriers », dans Georges MINOIS, *Charles VII, op. cit.*, p. 483-487. Ce fut pendant ce long séjour que Jacques Cœur « vedette du clan Sorel » obtint par l'ordonnance de Sarry-lès-Châlons, l'octroi du monopole d'entrée par le port d'Aigues-Mortes, des produits de luxe en provenance de l'Orient méditerranéen.

à la cour de France et de leur fournisseur attiré, Jacques Cœur; à cette occasion le déroulement d'un pas d'armes avait été confié à ce modèle accompli de la chevalerie itinérante qu'était le bourguignon Jacques de Lalaing<sup>13</sup>, dont l'histoire a par ailleurs retenu qu'il fut accueilli avec un faste ostentatoire par Jacques Cœur dans sa grande maison de Montpellier en septembre 1450. S'inscrivant dans la lignée des rois de Jérusalem, René d'Anjou y avait figuré portant une tenue de velours pourpre broché d'or aux armes de Godefroy de Bouillon; il était accompagné de douze chevaliers vêtus de jaune et d'or.

En 1449 après avoir rejoint l'armée de Charles VII qui avait entrepris la reconquête de la Normandie, il fut associé au succès des armes de son beau-frère et prit toute sa place à la droite de celui-ci dans le cortège triomphal entrant le 10 novembre dans Rouen libérée<sup>14</sup>. Il s'avancait en grand arroi, avec armure complète, sur un palefroi couvert d'un drap de damas ; dans sa suite, la livrée de ses archers était à ses couleurs assorties de gris, de noir et de blanc. Précédant de peu le Roi, chevauchait Jacques Cœur vêtu, comme Dunois, d'une jaquette de velours violet, fourrée de martre zibeline, valant plus de 400 livres t.; la housse de sa monture était de satin cramoisi et portait une croix blanche.

En 1446-1447 les affaires de Jacques Cœur avaient connu un développement d'importance avec une main-mise complète sur le fructueux trafic du sel remontant le Rhône à partir des salines de Camargue et avec le transfert du centre de ses activités maritimes à Marseille. Ces deux événements touchaient également aux intérêts du comte de Provence.

Déjà associé au début des années 1440 avec un marchand de Montpellier, Janosso Bucelli, dans une compagnie ayant pris à ferme l'exploitation des salines comtales des Saintes-Maries-de-la-Mer et de la Vernède, Jacques Cœur put contrôler la totalité des fermes du sel provenant de ces salines et des salines royales de Peccais lorsqu'en décembre 1447, il fut désigné par Charles VII pour occuper un office spécialement créé pour lui, celui de visiteur général des gabelles. Dès mars 1448, il mit en place un monopole du trafic du sel<sup>15</sup> attribué à un consortium de fermiers qui lui étaient liés. Ils étaient chargés d'approvisionner les multiples greniers situés sur la rive droite du fleuve – « La part du Royaume » – et sur la rive gauche – « La part de l'Empire » – Les fiscalités royales et comtales de la gabelle devaient trouver leur compte dans ce dispositif dont l'argentier bénéficia lui aussi en sous-main. Et ce fut pour

13. *Œuvres* de Georges CHASTELLAIN, ed. J. KERVYN DE LETENHOVE, Bruxelles 1833-6, réimpr. Genève 1971, t. 8, p. 158-160.

14. Mathieu d'ESCOUCHY, *Chronique*, éd. DU FRESNE DE BEAUCOURT I, Paris 1863, p. 236; Bernard GUENÉE et Françoise LEHOUX, *Les entrées royales françaises de 1328 à 1515*, Paris, 1968, p. 160-162.

15. Michel MOLLAT, « Les spéculations de Jacques Cœur sur le sel du Languedoc » dans *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, Paris, 1959, p. 195-210.

essayer de tirer au clair la part respective revenant aux uns et aux autres que, après la condamnation de Jacques Cœur, le procureur général Jean Dauvet, une fois réglée la question du tirage du sel à « la part du Royaume », se rendit à Beaucaire du 9 au 16 mars 1456 pour « besongner avec les gens du roy de Sicille... touchant le fait de Nostre Dame de la Mer et la Vernade qu'on a acoustumé de tirer contremont le Rosne à la part de l'Empire »<sup>16</sup>.

À la même époque, Jacques Cœur rencontrait de sérieuses difficultés pour la maintenance et l'aménagement du port d'Aigues-Mortes menacé d'envasement, mais qu'il préférerait à celui de Lattes vers lequel allait la préférence des principaux marchands de Montpellier, dont l'hostilité à son égard devenait grandissante<sup>17</sup>.

Au contraire à Marseille<sup>18</sup> qui offrait des facilités portuaires évidentes, il pouvait compter sur de solides et amicales relations d'affaires comme celles des représentants de la société florentine des Pazzi et des membres de la puissante famille des Forbin<sup>19</sup>, enrichis dans le commerce maritime méditerranéen. Les uns et les autres occupaient des positions de premier plan auprès de la monarchie angevine : bailleurs de fonds, fournisseurs de produits de luxe – vêtements d'apparat, ameublement du palais d'Aix, tapisseries pour le château de Tarascon... – ou encore officiers du prince, siégeant à sa Chambre des comptes comme Jacopo de' Pazzi, Louis Forbin et plus tard dans le siècle le célèbre Palamède de Forbin.

L'implantation de Jacques Cœur à Marseille se fit progressivement après le passage en 1445 de la galée Notre-Dame-Saint-Denis, navigant initialement pour le compte de Charles VII et l'acquisition l'année suivante de la Notre-Dame-Sainte-Madeleine, qui attendait son armement dans le port phocéén et qui assura pour le compte de Jean Forbin le transport de lots de corail vers Alexandrie.

Le 27 février 1447 après avoir juré fidélité au comte de Provence, Jacques Cœur fut reçu comme citoyen de la cité, ce qui devait l'exonérer du paiement de toutes taxes au moment même où le trafic Aigues-Mortes – Montpellier était grevé d'une imposition nouvelle. Il avait acheté l'immeuble Rodeti, dont le propriétaire était alors le principal notaire de la famille Forbin. C'était une vaste bâtisse située près du quai donnant sur le port en eau profonde, bordé d'emplacements qui venaient d'être aménagés pour la construction d'entrepôts et de magasins ; leur protection était assurée par la grosse tour du Fort Saint-Jean reconstruit la même année par le roi René pour les Hospitaliers de

16. *Les affaires...*, op. cit., F<sup>os</sup> 377<sup>vo</sup>-378.

17. Louise G UIRAUD, « Jacques Cœur » dans *Mémoires de la société archéologique de Montpellier*, 2<sup>e</sup> série, tome II, 1900.

18. Félix REYNAUD, « Jacques Cœur et Marseille » dans *Marseille*, juillet-septembre 1952, p. 38-44 et Michel MOLLAT, « Jacques Cœur et la Méditerranée », dans *Marseille*, 1982, n<sup>os</sup> 130-131.

19. Christian MAUREL, « Autour de l'ascension sociale des Forbin », dans *Annales E.S.C.*, mai-juin 1986, p. 657-681.

Saint-Jean, ceux-là même qui, à Rhodes, accordaient leur protection aux navires de l'argentier. Dorénavant Marseille jouait le rôle d'escale régulière pour les Galées de France sur la route maritime les conduisant vers la Méditerranée orientale. Sans s'impliquer plus avant dans les affaires des marchands marseillais, Jacques Cœur tenant essentiellement un rôle d'armateur, fournissait les navires dont leurs cargaisons avaient besoin et passait des commandes aux chantiers de la ville pour l'entretien de sa flotte et la construction de nouvelles galées comme la Notre-Dame-Saint-Michel et la Rose.

Rapidement d'ailleurs dans un temps où son implication directe dans les affaires devenait moins forte au profit de ses préoccupations foncières et politiques, la responsabilité de la base maritime de Marseille passa entre les mains de l'époux de sa nièce Perrette, Jean de Village<sup>20</sup>. Homme de caractère et d'action, longtemps patron de galée (Notre-Dame-Sainte-Madeleine, Notre-Dame-Saint-Jacques), armateur (Santa-Maria-e-Sant-Jacme), il était bien fait, avec l'aide de deux patrons de galées, ses compatriotes berrichons, Guillaume Gimart et Jean Forest, pour suppléer efficacement celui auprès de qui il servait depuis l'âge de quinze ans. Son insertion dans la vie économique et politique locale fut à la fois profonde et durable ; en témoignent la charge de viguier de la cité qu'il exerça à plusieurs reprises, accédant ainsi comme les Forbin et les Pazzi à la notoriété urbaine et surtout l'amitié de René d'Anjou qui, à son tour, lui confia des commandements de navires et en fit son conseiller et maître d'hôtel. De ce point de vue, ses dispositions testamentaires et celles de son épouse<sup>21</sup> sont particulièrement significatives : on y voit citer les noms de Jacopo de' Pazzi « compère » de Perrette Cœur, ceux d'Antoine et Jean Forbin, ainsi que les prénoms de sa seconde épouse Madeleine Pazzi et de leur fille, Renée.

Dès l'arrestation de Jacques Cœur en juillet 1451, Jean de Village donne toute la mesure de son efficacité et de sa fidélité à la cause de son maître. Confiant dans la sûreté de l'asile qui pouvait être accordé hors du royaume de France par les autorités du comté de Provence, il s'employa depuis Marseille à sauvegarder une partie des avoirs de l'accusé susceptible d'échapper au séquestre prononcé par la justice royale : ainsi le recouvrement d'une importante créance sur Jean Quercin<sup>22</sup>, marchand de Limoges et l'opération conduite à son instigation et sous le prétexte d'un pèlerinage à la Sainte-Baume, par son épouse Perrette, qui profita du départ de la Notre-Dame-

20. Michel MOLLAT, « Une équipe : les commis de Jacques Cœur » dans *Eventail de l'histoire vivante, Hommage à Lucien Febvre*, Paris, 1953, tome II, p. 175-185.

21. Testaments de Perrette Cœur dans Louise Guiraud, *op. cit.*, p. 163-167 et de Jean de Village. AD Bouches-du-Rhône 373 E 53 f° 72-76v.

22. *Les affaires...*, *op. cit.*, F°s 190, 399<sup>vo</sup>. Dans leur *Histoire du commerce de Marseille*, Marseille 1951, tome II, p. 591 ; Edouard B ARATIER et Félix REYNAUD donnent d'autres exemples de récupération par Jean de Village de sommes dues à l'Argenterie pour achats d'épices.

Saint-Michel pour Marseille, pour y transférer l'essentiel du mobilier de la grande maison de Jacques Cœur à Montpellier.

Dans son testament du 29 mars 1477, devant « dans sa dernière volonté, tout dire la vérité », il confessait qu'il avait « pour la cautelle » passé divers contrats au nom de Perrette, alors qu'il s'agissait de ses propres deniers.

En charge de l'exécution de l'arrêt du 29 mai 1453 par lequel le Roi avait prononcé la confiscation des biens de Jacques Cœur et à défaut du paiement de l'énorme amende pécuniaire de 400 000 écus, leur vente aux enchères, le procureur général Jean Dauvet se rendit en Provence au printemps de 1454 pour y réclamer de la chancellerie du comté, l'extradition de Jean de Village, sujet et justiciable du Roi qui « avait grans deniers et grans marchandises dudict Cœur entre ses mains » avec en particulier les livres de comptabilité tenus par Antoine Noir, autre commis important de l'argentier. Le 25 juin, il fut reçu à Aix par le roi René « luy estant seul et appart en son jardin »<sup>23</sup>. Le prince trouva d'abord cette demande bien étrange et répondit que son pays de Provence n'étant pas le sujet du Roi « il n'étoit tenu de rendre ni bailler au Roi ni à ses gens ledict Village ni autre ». Le débat se poursuivant en présence du chancelier de Provence et du grand justicier du royaume de Sicile, Jean Dauvet mit en avant toute une série d'arguments destinés à faire fléchir son interlocuteur : la parenté et l'amitié liant celui-ci à Charles VII, le caractère personnel d'une décision qui ne ferait pas intervenir la chancellerie du comté de Provence, les précédents dont la Catalogne et le Comtat Venaissin avaient donné des exemples, la possibilité de faire prendre Village hors de Marseille pour éviter tout débat sur les privilèges dont les citoyens de cette ville pouvaient se prévaloir, enfin le fait que le neveu de Jacques Cœur était un « mauvais garçon qui avait faist et commis plusieurs offences et maléfices contre le Roy... par quoy... (il) sembloit... (qu'on)... ne le devoit porter, soustenir ne favoriser ».

Rien n'y fit et l'audience s'acheva sur une fin de non recevoir, le prince déclarant que « son païs de Prouvence estoit païs maritime où les cathelans ses ennemis povoient chacun jour venir ainsi qu'ils avoient autresfoiz fait et s'il n'y avoit gens de mer pour leur résister, se pourroit ensuir la perdicion ou destruction de son dit païs, par quoy...(il) avoit besoin d'entretenir ledit Village et autres gens<sup>24</sup> congnoissans en guerre de mer ». À Marseille même, l'autorité reconnue à Jean de Village ne fut pas sans conséquence sur le résultat des opérations conduites par Jean Dauvet : au terme d'une procédure fictive lui échappant, les autorités de la cité firent en sorte que la maison de l'argentier puisse revenir à son fidèle commis<sup>25</sup>.

23. Entrevue de Jean Dauvet avec René d'Anjou dans *Les affaires...*, *op. cit.*, F<sup>os</sup> 164<sup>vo</sup>-167.

24. Tels Bertrand Forbin et son fils Jeannet.

25. Octroi par le conseil de ville de Marseille à Perrette Cœur et Jeannette femme de Guillaume Gimart de la maison du port ayant appartenu à Jacques Cœur dans *Les affaires...*, *op. cit.*, F<sup>os</sup> 167<sup>vo</sup>-169 et AD Bouches-du-Rhône, 14E 494 non folioté.

Astreint à tenir prison fermée jusqu'au terme du règlement de l'amende qui l'avait frappé, Jacques Cœur réussit à forcer le destin en s'évadant du château de Poitiers où il était détenu (octobre 1454). Gagnant vers le sud, il s'était d'abord mis à l'abri chez les dominicains de Limoges. En février suivant (1455), il parvint à rejoindre les confins du royaume avec l'espoir de passer en Provence. Ce fut du couvent des franciscains de Beaucaire où il s'était réfugié, qu'il adressa à Jean de Village un appel à l'aide alors qu'il se sentait en danger de mort en raison de menaces et de violences commises à l'instigation d'Otto Castellani, l'un des principaux artisans de sa chute. Accompagné de deux autres patrons de galées, Guillaume Gimart et Gaillardet de la Farge, eux aussi se trouvant à Marseille, Jean de Village s'empressa de répondre à cette demande de secours et grâce à un audacieux coup de main, libéra le fugitif qui retrouva à Tarascon son fils Ravant, lui aussi impliqué dans cette délivrance<sup>26</sup>. Parvenu dans le domaine d'un prince qui était son ami, Jacques Cœur était dorénavant sauvé et ce fut « sereinement et paisiblement » qu'il traversa la Provence pour s'embarquer à destination de Pise et gagner d'autres terres hospitalières, Florence <sup>27</sup>, puis Rome où il fut accueilli paternellement par le Pape.

Évoqué au Conseil du Roi<sup>28</sup> (Mehun-sur-Yèvre mai 1455 et Bourges le mois suivant), le récit de cette traversée de la Provence fut présenté au nom de René d'Anjou par Bertrand de Beauvau, à qui avait été confiée la mission de préserver les apparences en faisant peser les responsabilités et les défaillances sur les officiers de l'administration comtale, qui s'étaient gardé d'entraver les déplacements de l'ancien argentier, comme l'avait démontré un autre rapport remis à Charles VII par Henri de Livres, conseiller au Parlement de Paris.

On le voit, de nombreuses relations d'intérêts rapprochèrent le prince des fleurs de lys et le parvenu de petite naissance à partir des années 1440. Elles furent poussées jusqu'au développement d'une amitié que Jacques Cœur sut gérer avec habileté pour ne pas compromettre d'autres soutiens, qui lui étaient également nécessaires pour la bonne conduite de ses affaires méditerranéennes, ceux d'Alphonse V, roi d'Aragon et de ses sujets catalans.

Robert GUILLOT

26. Antoine THOMAS, « L'évasion et la mort de Jacques Cœur » dans *Revue Historique*, tome 98, 1908, p. 72-86.

27. La seigneurie de Florence usant du langage diplomatique rejeta toute implication dans la traversée de son territoire par Jacques Cœur, cité par Michel MOLLAT, « Jacques Cœur vu d'Italie, en son temps », dans *Cahiers d'archéologie et d'histoire du Berry*, 1996, p. 265-269.

28. Noël VALOIS, « Fragment d'un registre du Grand Conseil de Charles VII », dans *Bulletin de la Société de l'histoire de France* 1882-1883, p. 286 (mai 1455) et p. 222 (juin 1455).